



# Liquidation et succession

Par **FALSQUELLE YOLANDE**, le **19/02/2017** à **16:05**

bonjour

je vous expose la situation :

- mon grand père est décédé il y a une vingtaine d'année, ma grand mère était encore en vie
- mon père est décédé il y a une quinzaine d'année
- en liquidation judiciaire il y a 5 ans le notaire à faire racheter la part de succession de mon grand père me concernant aux frères et sœur de mon père .

aujourd'hui ma grand mère est décédée , ai je des droits sur cette succession ? Le mandataire m'avait à l'époque dit que j'aurai des droits dès lors si ma liquidation est terminée ce qui est le cas. est ce le cas ?